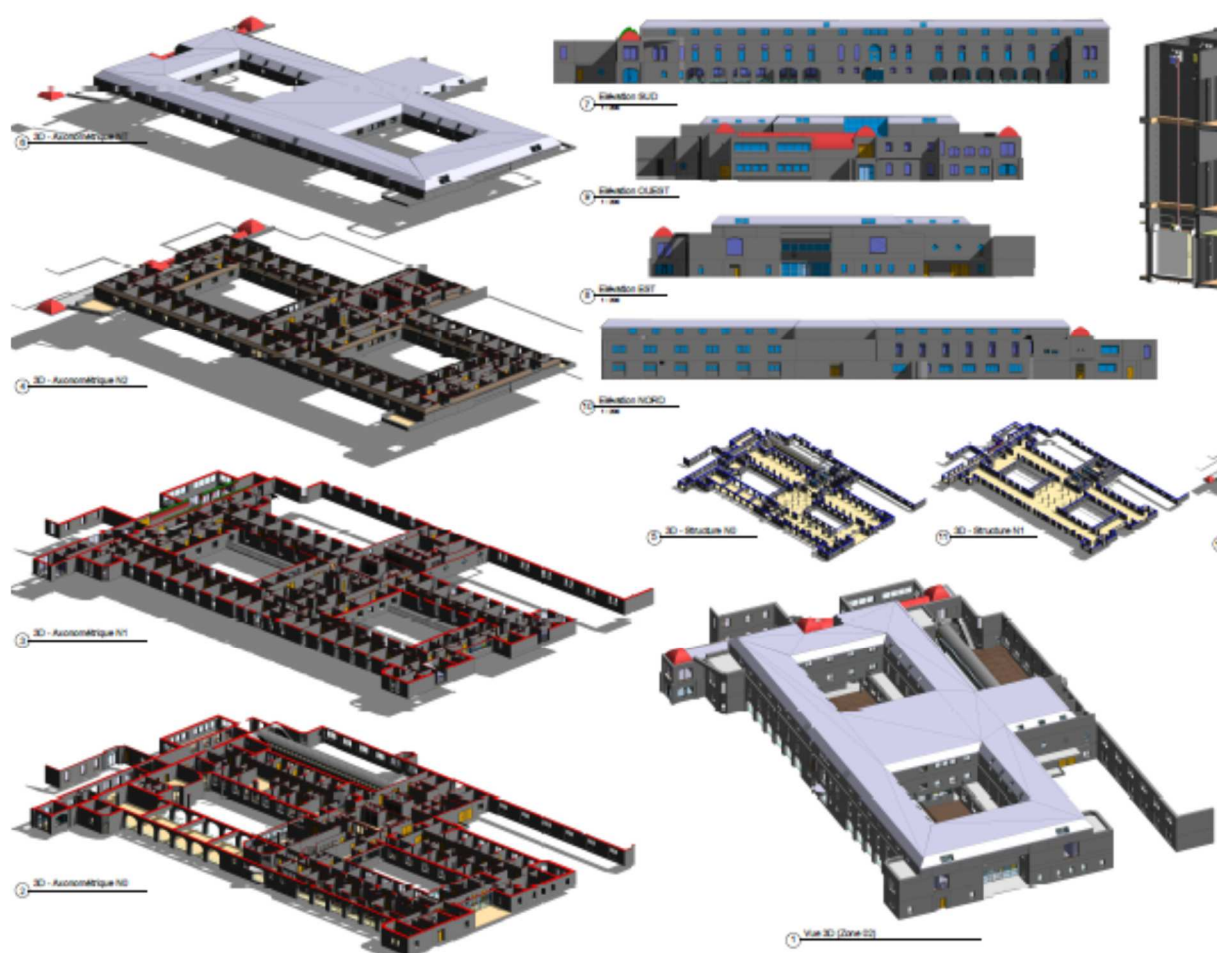


# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

## Lot I

## PRESTATIONS DE RELEVÉS DE BATIMENTS



Avril 2026 – Indice 1 – Maj suite retour SJ

## Table des matières

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE 1 - INDICATIONS GENERALES.....                                       | 3  |
| 1.1 - Objet du marché.....                                                    | 3  |
| 1.2 – Pièces contractuelles .....                                             | 4  |
| 1.3 – Description sommaire des prestations.....                               | 4  |
| CHAPITRE 2 - CONSISTANCE ET MODE D’EXECUTION DES PRESTATIONS .....            | 4  |
| 2.1 - Consistance .....                                                       | 4  |
| Modes d’exécution des prestations .....                                       | 5  |
| CHAPITRE 3 - MISSIONS DE RELEVES / RECOLLEMENTS DE BATIMENTS .....            | 5  |
| 3.1 – Préparation des projets.....                                            | 5  |
| 3.2 – Mesures préalables .....                                                | 5  |
| 3.3 – Mesures LiDAR.....                                                      | 5  |
| 3.4 – Mesures par photogrammétrie .....                                       | 6  |
| 3.5 – Traitement et fourniture des nuages de points .....                     | 6  |
| CHAPITRE 4 – DESSINS DE PLANS 2D / 3D.....                                    | 7  |
| CHAPITRE 5 – MAQUETTES NUMERIQUES REVIT.....                                  | 7  |
| 5.1 – Modélisation des éléments d’architecture LOD300.....                    | 8  |
| 5.2 – Modélisation des éléments de réseaux MEP et VRD LOD300.....             | 8  |
| 5.3 – Modélisation en LOD400.....                                             | 8  |
| 5.4 – Modélisation en LOD500.....                                             | 9  |
| 5.5 – Modélisations diverses .....                                            | 9  |
| CHAPITRE 6 – TRAITEMENTS DE DOE ET DOCUMENTS BIM .....                        | 9  |
| 6.1 – Contrôle et vérification de DOE « historiques » Archi + Structure.....  | 9  |
| 6.2 – Contrôle et vérification de DOE numériques TCE .....                    | 10 |
| 6.3 – Contrôle mise à jour et renseignement de modèle numérique existant..... | 10 |
| 6.4 – Interopérabilité BIM .....                                              | 10 |
| 6.5 – Mise à la charte BIM .....                                              | 11 |
| CHAPITRE 7 – VACATIONS .....                                                  | 11 |
| 7.1 – Vacations équipes de terrain.....                                       | 11 |
| 7.1 – Vacations équipes bureau .....                                          | 11 |

## CHAPITRE 1 - INDICATIONS GENERALES

### 1.1 - Objet du marché

Le marché, objet de la présente consultation, concerne des prestations de numérisations et modélisations des patrimoines bâtis et non bâtis, de créations ou mises à jour de plans divers et de prestations telles que décrites dans le présent CCTP, sur les différents sites du CHU de Montpellier et également sur les sites des différents établissements du GHT Est- Hérault Sud Aveyron listés ci-après.

Le périmètre géographique concerne les établissements du GHT suivants :

- CHU de Montpellier,
- EHPAD Jean Péridier à Montpellier,
- CH de Lunel,
- CH de Lodève,
- Hôpitaux du Bassin de Thau,
- CH de Saint Affrique,
- CH de Millau et EHPAD de Millau,
- CH de Clermont l'Hérault,
- CH de Lamalou les-Bains,
- CH Séverac le Château.



Les prestations du dit marché consistent donc en les réalisations de missions de numérisations, de modélisations et de créations ou mises à jour, dans les cadres des rénovations et/ou des réaménagements des différents sites du GHT.

Elles portent essentiellement sur des missions de relevés numériques haute densité par photogrammétriques ou LiDAR, terrestres ou aériens, de dessin de plans 2D de sites et de bâtiments, de maquettes numériques Revit. Sont également concernées et prévues au titre de ce marché les prestations des travaux de contrôles et vérifications sur des documents de type DOE, de mises à jour des plans, de mises à jour des maquettes et des documents déjà existants.

Les prestations à réaliser portent sur les bâtiments existants, en cours de travaux ou après travaux.

## **1.2 – Pièces contractuelles**

Cf. CCAP / RC et documents divers joints à cette consultation.

## **1.3 – Description sommaire des prestations**

Les missions et prestations à effectuer seront précisées par le Maître d'Ouvrage, à chaque bon de commande. Il s'agira, entre autres, des types de missions suivantes :

- Protocoles d'interventions et réunions préparatoires,
- Relevés 3D par LiDAR ou photogrammétrie,
- Traitements et mises à disposition des nuages de points,
- Dessins de plans 2D de sites et de bâtiments,
- Modélisations de maquettes numériques à différents niveaux de détail,
- Traitements de données DOE et documents BIM.

Les résultats de ces travaux seront fournis sur supports numériques conformément à l'article 5 du CCAP.

# **CHAPITRE 2 - CONSISTANCE ET MODE D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

## **2.1 - Consistance**

Les prestations à effectuer par le titulaire du présent marché comprennent :

- Relevés 3D, de bâtiments existants, de bâtiments en cours de construction, et après construction (DOE) :
  - Relevés par LiDAR statique,
  - Relevés par LiDAR dynamique terrestre,
  - Relevés par LiDAR dynamique par drone,
  - Relevés par photogrammétrie terrestre,
  - Relevés par photogrammétrie par drone.
- Traitements et mises à disposition des nuages de points,
- Dessins de plans 2D et 3D de sites et de bâtiments,
- Modélisations de maquettes numériques à différents niveaux de détail :
  - Modélisations d'éléments d'architecture,
  - Modélisations des objets MEP,
  - Modélisations des charpentes et structures,
  - Modélisations détaillées d'ouvrages,
  - Modélisations diverses.
- Traitement de données DOE et documents BIM :
  - Vérifications de DOE historiques ou numériques tous corps d'état,
  - Mises à jour de données associées dans la maquette BIM,
  - Contrôles de maquettes,

- Réalisations d'exports ou préparations de fichiers permettant d'assurer l'interopérabilité BIM,
- Mises à la charte de données BIM.

### ***Modes d'exécution des prestations***

Le prestataire devra se conformer, pour l'exécution des prestations qu'il a à réaliser, aux directives et aux spécifications qui lui seront imposées par le Maître d'Ouvrage pour chaque commande passée.

Concernant les délais d'exécution, ils seront portés sur chaque bon de commande après concertation entre le maître d'ouvrage et le titulaire.

## **CHAPITRE 3 - MISSIONS DE RELEVÉS / RECOLLEMENTS DE BATIMENTS**

Les missions de relevés de bâtiments, terrains, et sites peuvent être demandées par le maître d'ouvrage pour répondre à trois objectifs distincts :

- Relevés de patrimoines existants : concernent les relevés des bâtiments existants, pour connaissance du patrimoine, mises à jour, hors travaux,
- Relevés en cours de construction et/ou de réaménagements : concernent les relevés des bâtiments en cours de constructions et/ ou réaménagements dans le cadre de travaux de réhabilitations,
- Relevés en phase DOE : concernent les relevés des bâtiments liés à une problématique de Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), afin de disposer de DOE des bâtiments « tels que réalisés ».

### ***3.1 – Préparation des projets***

En fonction du degré de complexité de la mission et/ou des demandes formulées dans le cadre de ce marché, le Maître d'Ouvrage pourra demander au titulaire du dit marché la mise en place d'un protocole d'intervention et la mise en place de réunions de préparation de mission. Le titulaire aura à sa charge l'établissement du protocole d'intervention et l'organisation, l'animation et la fourniture du compte rendu de chaque réunion.

Les comptes rendus de réunion devront être transmis au plus tard le jour ouvré suivant la réunion.

### ***3.2 – Mesures préalables***

Dans le cadre des relevés, des mesures préalables pourront être demandées, par exemple pour se rattacher sur un canevas polygonal existant ou pour le densifier localement. Les points mesurés devront être cohérents avec la précision globale indiquée par le maître d'ouvrage sur l'opération.

Tous les fichiers seront rattachés en planimétrie au système RGF93 – projection CC43, et en altimétrie au Nivellement Général de la France (IGN69).

Les points d'appui devront être soigneusement matérialisés, et leurs emplacements sur le site choisi de façon à garantir leurs pérennités et leurs réutilisations dans le cadre du chantier concerné ou après.

Les fichiers bruts, les détails des calculs et les rapports de mesurage devront être fournis sous la forme d'un rapport de polygonation.

### ***3.3 – Mesures LiDAR***

Les relevés par méthode LiDAR, ou scanner laser, porteront sur des ouvrages ou parties d'ouvrages divers tels que notamment les bâtiments hospitaliers destinés à l'accueil du public, les zones techniques, les secteurs infectieux, les bâtiments administratifs,...

Les méthodes de relevés seront soumises à validation par le maître d'ouvrage en fonction de ses besoins spécifiques.

Seront notamment réalisés :

- Les relevés par scanner statique : relevés de bâtiments et environnants avec ou sans captation de la couleur, pour une très forte densité de points (1 point tous les 2mm environ), une précision relative de l'ordre de 2mm à l'échelle d'un local, et une précision absolue de l'ordre de 1.5cm à l'échelle du bâtiment (y compris rattachement planimétrique et altimétrique),
- Les relevés par scanner dynamique : relevés de bâtiments et environnants avec ou sans captation de la couleur, pour une forte densité de points (1 point tous les 5mm environ), une précision relative de l'ordre de 5mm à l'échelle d'une pièce, et une précision absolue de l'ordre de 5cm à l'échelle du bâtiment (y compris rattachement planimétrique et altimétrique),
- Les relevés par drone : réalisations des demandes d'autorisations de « survols » (auprès des autorités compétentes), des relevés d'enveloppes de bâtiments et de sites, avec captation de la couleur, pour une densité de points moyenne (1 points tous les 5cm environ), une précision relative de l'ordre de 1.5cm à l'échelle d'un bâtiment, et une précision absolue de l'ordre de 5cm à l'échelle du site (y compris rattachement planimétrique et altimétrique).

Les relevés par scanner laser, statiques ou dynamiques, devront être accompagnés respectivement d'un rapport de calcul de consolidation et géoréférencement des positions de scan (projet statique), ou de post-traitement du SLAM, consolidation des sessions d'acquisition et géoréférencement du projet (projet dynamique).

Dans le cas d'un projet mixte, un rapport complet devra être fourni.

**Les rapports de calculs fournis automatiquement par les logiciels métiers ne seront pas acceptés.**

### ***3.4 – Mesures par photogrammétrie***

Les relevés par méthode photogrammétrique porteront sur des ouvrages ou parties d'ouvrages inaccessibles par méthode terrestre, sur des sites complets, ou sur des détails d'ouvrages nécessitant une représentation particulièrement détaillée (inspection de fissures, détails d'ornementations, etc).

L'ensemble des prises de vues nécessaire à la réalisation de la mission photogrammétrique seront fournies au maître d'ouvrage sur support numérique en deux versions : une version des clichés bruts, et une version corrigée des erreurs de distorsion de la caméra.

Les nuages de points générés par les relevés photogrammétriques devront également être fournis.

Les relevés photogrammétriques devront être accompagnés d'un rapport de calcul d'aérotriangulation détaillé, indiquant la méthode de calibration préalable de la caméra et ses paramètres, le mode opératoire employé, la définition recherchée, les points d'appui utilisés dans le calcul, les écarts-types sur les points de contrôle mesurés après calcul, et la répartition des écarts de covariance sur les points homologues (tie points, ou points de liaison).

**Les rapports de calcul fournis automatiquement par les logiciels métiers ne seront pas acceptés.**

### ***3.5 – Traitement et fourniture des nuages de points***

Les nuages de points seront livrés nettoyés, corrigés des erreurs de dérive, artefacts (effets miroir, points de faible intensité, points mesurés au travers de vitres ou surfaces transparentes, points fuyants), points parasites dus au passage de personnes ou de véhicule.

S'agissant des relevés par scanner statique, les nuages de points seront fournis de façon à pouvoir décomposer le nuage de points station par station, avec l'image couleur 360° associée. Ils seront regroupés niveau par niveau.

S'agissant des relevés par scanner dynamique, les nuages de points seront fournis décomposés session par session, et niveau par niveau en ce qui concerne les intérieurs de bâtiment.

Les projets de numérisation devront être fournis sur supports numériques, et déposés sur plateforme web avec accès permanent à l'ensemble des membres du personnel du CHU en ayant l'utilité. L'accès devra être sécurisé, et prévu pour l'intégralité de la durée du marché. Les données personnelles doivent être masquées, pour respecter le RGPD.

**Nota IMPORTANT :** *La plateforme choisie doit permettre l'agrégation de données issues de sources différentes (par exemple, nuage de points issus d'un relevé par drone lidar, par scanner statique, et par scanner dynamique).*

Le titulaire aura également pour mission, sur certains projets, de mettre en place un jumeau numérique de bâtiments, s'appuyant sur les nuages de points, sur les images 360° permettant de réaliser des visites virtuelles du bâtiment, et intégrant des informations sur des objets intéressant la gestion patrimoniale telle que les équipements de sécurité anti-incendie, anti-intrusion, accessibilité handicapés, notamment. L'accès à la plateforme doit être maintenu durant la totalité du marché.

Toutes les informations contenues sur les plateformes, qu'il s'agisse d'un simple interface Web pour nuage de points, ou du jumeau numérique, devront être cédées en fin de marché au maître d'ouvrage dans leur dernière version actualisée et dans un format non propriétaire.

## CHAPITRE 4 – DESSINS DE PLANS 2D / 3D

Les plans 2D / 3D seront levés et rattachés dans un système de coordonnées rectangulaires. Les plans 2D de site comporteront une densité compatible avec l'échelle de représentation, soit environ un point tous les 8m pour l'échelle 1/200, hors lignes et points caractéristiques, pour lesquels tous les points d'intérêt devront être figurés.

Les plans de site 3D seront réalisés par création d'un semis de points s'attachant à représenter le relief topographique naturel et construit de la zone d'intérêt.

Les plans architecturaux devront permettre la représentation fidèle de tous éléments attendus sur des plans techniques de bâtiment.

La maîtrise d'ouvrage pourra demander la réalisation de ce type de plans, notamment pour l'utiliser en tant que fond de calque/plan pour les travaux de programmation ou d'esquisse réalisés par le bureau d'études du CHU.

Les plans de 2D seront livrés également dans les vues en plan d'une maquette Revit.

## CHAPITRE 5 – MAQUETTES NUMERIQUES REVIT

La modélisation de maquettes numériques sous Revit devra répondre à des besoins spécifiques de la maîtrise d'ouvrage, liés à la représentation d'un patrimoine existant, à la représentation d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment en cours de construction, ou au versement d'un bâtiment livré et des informations issues du DOE.

**La charte graphique, le gabarit de modélisation et le tableau des niveaux de développement seront fournis au titulaire, qui devra s'y conformer strictement.** En fonction des besoins du maître d'ouvrage, le niveau de détail attendu pourra être du LOD300, 400 ou 500.

Quelle que soit la phase ou l'objet de la représentation, la modélisation pourra être réalisée à la demande expresse du maître d'ouvrage, à partir de données plans 2D papier ou numérique, de mise à jour ou de complètement de maquettes, de relevés scanner laser, existants ou à réaliser.

Les éléments du modèle sont représentés graphiquement en tant qu'objet ou assemblage. Les dimensions, quantités, formes, positions et orientations sont spécifiques aux éléments. Les éléments in situ ne sont pas acceptés.

Précisions complémentaires :

- Les objets externes ne seront pas acceptés (type BIM Object, objets associés à une marque),
- Les liens vers des sources extérieures (site internet du fabricant, mention d'une marque) seront interdits,
- Les éléments « in situ » ne seront pas acceptés,
- Les objets devront être associés au bon hôte hébergeur,
- Les informations attributaires de base seront renseignées et à jour,
- Des paramètres de métadonnées seront renseignés.

### **5.1 – Modélisation des éléments d'architecture LOD300**

- Modélisation d'éléments de maquette numérique Revit au format natif .rvt et au format IFC, modélisés selon les acceptions courantes du LOD 300 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, à partir de données issues, ou non, de nuages de points,
- Modélisation des escaliers, rampes, appareils élévateurs selon les normes de modélisation en vigueur, utilisation d'objets revit (pas d'in situ), découpage par niveau,...
- Modélisation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et de tous les éléments attachés,
- Modélisation des équipements techniques du bâtiment, par objets, attachés au bon hôte,
- Modélisation des pièces, locaux, par objet, y compris positionnement de la hauteur, définitions exactes des contours réels, nommages des locaux, indications des surfaces et hauteurs.

Les modélisations réalisées à partir de relevés scanner pourront faire l'objet d'une plus-value, la modélisation, plus précise et complète par ce moyen, étant également rendue ainsi plus complexe.

### **5.2 – Modélisation des éléments de réseaux MEP et VRD LOD300**

Représentations des parcours des réseaux du bâtiment, en fonction des informations fournies à la suite d'une numérisation 3D et/ou par des plans de réseaux existants, comptabilisés au mètre linéaire.

Les différents réseaux devront reprendre les systèmes d'une GMAO, si existants dans l'établissement concerné (comme dans le cas du CHU de Montpellier, par exemple, mais aussi pour les autres sites du GHT disposant d'une GMAO).

Représentation des unités d'équipement des réseaux du bâtiment avec leurs Codes GMAO existants dans l'établissement concerné, en fonction des informations fournies par numérisation 3D et/ou par des plans de réseaux existants, comptabilisées par unité représentée.

### **5.3 – Modélisation en LOD400**

Modélisation d'éléments de maquette numérique Revit au format natif .rvt et au format IFC, modélisés selon les acceptions courantes du LOD 400 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

- Modélisation d'éléments d'architecture à partir de données issues ou non de nuages de points, pour un LOD400,
- Modélisation d'éléments de charpentes et dalle de structure, pour un LOD400.

## 5.4 – Modélisation en LOD500

Modélisation détaillée d'éléments de maquette numérique Revit au format natif .rvt et au format IFC, modélisés selon les acceptions courantes du LOD 500 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

- Modélisation détaillée d'éléments d'architecture de maquette numérique Revit modélisés selon les acceptions courantes du LOD 500 au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, à partir de données issues de nuages de points,
- Modélisation détaillée d'éléments de structure sous Revit pour un LOD 500 selon les acceptions courantes au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, à partir de données issues de nuages de points,
- Modélisation détaillée des éléments architecturaux en façade à partir de données issues de nuages de points,
- Modélisation détaillée des équipements techniques à partir de données issues de nuages de points.

## 5.5 – Modélisations diverses

Modélisation détaillée d'éléments de maquette numérique Revit au format natif .rvt et au format IFC. Sont modélisés notamment :

- Le site (objet Revit), autour des bâtiments, permettant la bonne compréhension de la localisation du bâtiment et de son proche environnement. Les natures de sols, et les contours des lignes de ruptures sont à respecter,
- Les éléments de mobiliers, signalisations, végétations, bâtis légers,...

A la demande ou après validation du maître d'ouvrage, la modélisation d'objets non existants dans les bibliothèques génériques et spécifiques au projet, pourra être réalisée. Les règles de modélisation et de nommage seront également soumises à validation du maître d'ouvrage.

# CHAPITRE 6 – TRAITEMENTS DE DOE ET DOCUMENTS BIM

## 6.1 – Contrôle et vérification de DOE « historiques » Archi + Structure

Le sous-chapitre suivant concerne les contrôles de DOE anciens, fournis soit au formats papiers, soit sur supports numériques.

Le titulaire aura pour mission de réaliser des contrôles sur les informations transmises dans les DOE. En fonction des besoins, ces missions pourront prendre la forme :

- D'un simple contrôle de la cohérence interne des documents du DOE : après rasterisation des documents (à la charge du prestataire retenu pour le présent lot), contrôle d'un lot métier, de plusieurs lots métiers entre eux, ou de la totalité des lots,
- D'un contrôle de cohérence entre les documents internes au DOE et la réalisation visible sur le site : contrôle sur site de la cohérence entre les informations fournies dans le DOE et l'inspection visuelle sur place,
- D'un contrôle de cohérence entre les documents internes au DOE et le relevé nuage de points réalisé.

## **6.2 – Contrôle et vérification de DOE numériques TCE**

Le sous-chapitre suivant concerne les contrôles de DOE numériques, fournis au format informatique.

Le titulaire du présent lot aura pour mission de réaliser des contrôles sur les informations transmises dans les DOE. En fonction des besoins, ces missions pourront prendre la forme :

- D'un simple contrôle de la cohérence interne des documents du DOE : après rastérisation des documents (à la charge du prestataire), contrôle d'un lot métier, de plusieurs lots métiers entre eux, ou de la totalité des lots,
- D'un contrôle de cohérence entre les documents internes au DOE et la réalisation visible sur le site : contrôle sur site de la cohérence entre les informations fournies dans le DOE et l'inspection visuelle sur place,
- D'un contrôle de cohérence entre les documents internes au DOE et le relevé nuage de points réalisé,
- D'un contrôle de cohérence entre les documents internes au DOE et le site réel, par système de réalité augmentée.

## **6.3 – Contrôle mise à jour et renseignement de modèle numérique existant**

Le titulaire du présent lot aura pour mission de renseigner, en créations ou en mises à jour, des paramètres (attributs alphanumériques) d'objets Revit sur les maquettes des bâtiments propriété du CHU ou autres. Les informations à remplir pourront soit nécessiter un contrôle in situ, soit provenir d'une base de données GMAO (si elle existe pour le site concerné).

La création ou mise à jour des attributs sera accompagnée d'une nomenclature Revit permettant le suivi clair et actualisé des éléments et de leurs attributs ayant fait l'objet d'une création (champs vides ou inexistants jusqu'alors). Dans le cas d'une modification de valeur alphanumérique, cette modification devra être accompagnée d'une note explicative (renvoi à un rapport d'intervention, permettant de garantir la fiabilité de l'information modifiée).

Le titulaire devra réaliser, sur demande du maître d'ouvrage, la modélisation de familles paramétriques spécifiques, qui seront intégrées par la suite à la bibliothèque base de données du CHU. Les règles de modélisation et de nommage devront respecter la charte du CHU.

Le titulaire devra réaliser des missions de contrôle de modélisation sur des maquettes propriétés du CHU. Les contrôles concerneront en particulier les règles de nommage des objets, des feuilles, familles et types, le respect des niveaux, l'appartenance aux bonnes catégories, le choix des hôtes des différents objets, l'exhaustivité des informations renseignées, la cohérence globale de la maquette, et le géoréférencement du bâtiment et de ses différents sous-ensembles.

L'audit général devra être accompagné du plan qualité.

## **6.4 – Interopérabilité BIM**

Le titulaire devra réaliser des missions de contrôle de modélisation sur des maquettes propriétés du CHU, en particulier sur leur interopérabilité. Le contrôle portera notamment sur la qualité des exports IFC, sur les exports PDF ou DWG, et sur les tables de nomenclatures exportées au format Excel. Les exports devront permettre la meilleure compatibilité et interopérabilité possible avec les documents graphiques IFC, DWG et Excel existants par ailleurs dans les bases de données du CHU.

### **6.5 – Mise à la charte BIM**

Le titulaire aura entre autres missions la montée en version (Revit) de maquettes propriétés du CHU. La montée en version des éléments principaux est rémunérée forfaitairement. Cependant, un certain nombre d'objets pourront nécessiter des modifications, reprises, ou transformation pour que la montée en version Revit soit réalisable. Ces modifications spécifiques d'objets seront rémunérées à l'unité, sous réserve de validation par le maître d'ouvrage de la nécessité d'une reprise manuelle spécifique et suivant les détails fournis par le titulaire du présent lot et vérifiés par le maître d'ouvrage.

## **CHAPITRE 7 – VACATIONS**

### **7.1 – Vacations équipes de terrain**

Le titulaire devra chiffrer une prestation « vacation équipes de terrain » afin de valoriser, sur demande du CHU, l'intervention de personnels pour réaliser des mesures 3D et/ou des inspections visuelles dans le cadre de certaines prestations de relevés, compléments et/ou mises à jour de documents.

### **7.1 – Vacations équipes bureau**

Le titulaire devra chiffrer une prestation « vacation équipes bureau » afin de valoriser, sur demande du CHU, l'intervention de personnels en agence pour réaliser, suite à des relevés complémentaires et/ou demandes de vérifications et compléments, des mises à jour ou créations de documents graphiques ou autres divers liés à la mission.